



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Rapport de contrôle de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées

Référence : D-UD83-2020-0020 -
SPR/URIA/BP/JN/n°89-2021-02-02-2021 -

Date : 11/01/2021

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Société TITANOBEL Etablissement de Mazaugues Lieu dit « La caire de Sarrazin » MAZAUGUES	S3IC : 0064-00122 _____ <input checked="" type="checkbox"/> P1 <input type="checkbox"/> P2 <input type="checkbox"/> P3 <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input checked="" type="checkbox"/> SHAUT <input type="checkbox"/> SBAS <input type="checkbox"/> IED

Activité principale : Fabrication et stockage de produits explosifs

Date du contrôle : 16/12/2020

Type de contrôle
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée - Date de l'annonce de la visite : 19/11/2020
<input type="checkbox"/> Inspection inopinée

Circonstances du contrôle	
<input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL	<input type="checkbox"/> Plainte
<input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Autre : Suite Mise en demeure

Thème(s) du contrôle	Attributs affaire S3IC
	<input type="checkbox"/> Eau, Air, Déchets <input type="checkbox"/> REACH, RSDE, <input type="checkbox"/> Action Nationale _____ <input checked="" type="checkbox"/> Contrôles réglementaires <input type="checkbox"/> SGS, Vieillissement <input type="checkbox"/> Cessation, sols pollués

Principale(s) installation(s) contrôlée(s)
• Bâtiment entrepôt, dépôt nitrate ammonium _____

Référentiel du contrôle
<ul style="list-style-type: none"> Article 7.3.2.4, 7.3.3, 7.3.4 et 7.3.5 de l'AP du 08/11/12 Suites données révision quinquennale EDD

Fonctions de(s) personne(s) rencontrée(s)	
Société TITANOBEL	Qualité Directeur Chargé de mission HSE Chef de dépôt

Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> DREAL <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> SPR <input checked="" type="checkbox"/> UD <input checked="" type="checkbox"/> SG préfecture <input type="checkbox"/> Sous préfecture de _____ <input type="checkbox"/> Autre :
--------	---

Constats de l'inspection

1 – Contexte

La société TITANOBEL exploite une unité de fabrication et de stockage de produits explosifs au lieu dit « La Caire de Sarrazin » sur le territoire de la commune de Mazaugues.

Les installations principales sont constituées de bâtiments dédiés à la fabrication ou au stockage de matières premières ou de produits finis.

Le présent rapport rend compte des constats relevés sur les activités en fonctionnement telles qu'elles étaient le jour de l'inspection.

Seules les prescriptions du référentiel du contrôle citées en première page ont été contrôlées le jour de la visite.

2 – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

2.1 – Suites données à la précédente inspection (visite du 28/11/2019) :

L'écart et les remarques formulés lors de l'inspection du 28/11/2019 ont fait l'objet de réponses satisfaisantes et sont clos

2.2 Constats de la visite du 16/12/2020

La fiche de constats et d'observations est jointe en annexe du présent rapport.

Constat 1 : Il est demandé à l'exploitant de faire effectuer, sous 3 mois, le débroussaillage sur une largeur de 20 mètres de part et d'autre, de la voie d'accès desservant le site depuis la RD 95.

Constat 2 : Le stock de palettes n'est pas pris en compte dans l'étude de dangers de l'établissement. Ce stock doit être localisé et dimensionné de manière précise et justifiée dans l'étude de dangers notamment au regard les effets dominos potentiels .

Cette prise en compte doit être effective sous 3 mois .

Les prescriptions contrôlées qui n'ont pas fait l'objet d'un constat n'ont pas révélé de non-conformité au vu des équipements contrôlés le jour de la visite.

Les constats ont été présentés à l'exploitant à l'issue de la visite d'inspection.

2.3 Conclusion et propositions de l'inspection

Compte tenu des constats et observations formulés, l'inspection des installations classées propose les suites suivantes :

- Points susceptibles de mise en demeure ou sanction

Pour ce qui concerne les constats n° 1 et 2 mentionnés dans la fiche en pièce jointe , **il est demandé à l'exploitant d'apporter les éléments de réponse dans un délai de 3 mois.**

--	--	--

Signature de l'inspecteur	Vérificateur	Approbateur

Pièces jointes : (fiche de constats)